Accusé de réception en préfecture 073-217301712-20220523-34-2022-DE Date de télétransmission : 25/05/2022 Date de réception préfecture : 25/05/2022

# VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2022

#### PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 13 Mai 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 23 Mai 2022 à 20 h,** sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS: MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8	15 – GOLEC Philippe	22 –
2 PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 - TEIXEIRA Lucie
4 –	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 -
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 –	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés**: Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET), André BUISSON (pouvoir à Anne CONAND), Mohamed FETTAH (pouvoir à Emilie VITTON-MEA), Yannick MARANDET (pouvoir à thierry CORTADE); Brigitte GRANDCHAMP (pouvoir à David FAUCONET),

**SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU** 

N° 23-05-2022/34

### ACCEPTATION D'UN DON DU COMITE DE JUMELAGE

#### Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Ville de Montmélian est jumelée avec la ville allemande de Höchst im Odenwald depuis 1966. Tout au long de l'année, des échanges ont lieu entre nos deux villes.

Chaque année, une délégation du Comité de Jumelage et de la Ville se rend à l'Apfelblütenfest (la fête de fleurs de pommiers) et y tient un stand sur lequel sont vendus différents produits locaux (vins, fromage, charcuterie).

Le produit des recettes permet de couvrir les frais engagés par ce déplacement. Il est systématiquement intégré au budget principal sous forme de dons, les frais étant payés en dépenses au même budget.

Cette pratique doit être confirmée par délibération puisque tout don doit être accepté par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ACCEPTE un don de 2 851,50 €, provenant des recettes des ventes effectuées par la délégation de Montmélian sur le stand de la Commune tenu lors de l'Apfelblütenfest.

AINSI DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire Béatrice SANTAIS

Délibération n° 34 /22 : Acceptation d'un don du Comité de jumelage